

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [elise.grenier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e21a9419f683f7fc7c406838>

Date d'obtention : 2020-10-13 18:03:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de bien suivre le protocole afin de ne pas nuire à l'enquête. Qu'il ne faut jamais regarder les images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'utilisation du questionnaire donnera un bon coup de main. J'avais eu un brève séance d'information sur le programme sexto il y a 3-4 ans alors nous avons déjà modifié un peu notre façon d'intervenir et nous avons un très bon lien avec notre policier-école mais les questions précises à poser nous aiderons à structurer notre démarche.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Recentrer les discussions sur des faits concrets (à l'aide du questionnaire).